ROUBAIX

LILLE, 18, rue d'Angleterre — Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par an (Paris, 10 fr.)	20 francs
Six mois	10 »
Trois mois	5 »

Abonnements aux bureaux de poste et chez les libraires, Paris et ailleurs.

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,50
Réclames	1 »
Faits-Divers	1,50
Lettre	2 »

DÉPÊCHES DE LA NUIT

DEUX NAUFRAGES

Le Havre. — *L'Etoile de la Mer*, du port du Havre, montée par deux hommes, s'est perdue corps et biens. Le mât et la voile ont été retrouvés accrochés à la bouée.

Les corps des deux matelots ont été retrouvés sur des épaves.

TERRIBLE ACCIDENT

Paris. — Un terrible accident dû au mauvais fonctionnement d'un poêle mobile s'est produit mardi matin à Alfortville, au n° 55 de la rue de Villeneuve. Trois personnes M. et Mme Vial, 64 et 63 ans, ainsi que le frère de M. Vial ont été trouvés asphyxiés dans leur appartement.

Le frère de M. Vial est mort, et M. et Mme Vial sont agonisants. Leur état est désespéré.

Paris. — La Cour d'assises de la Drôme a condamné, mardi, aux travaux forcés à perpétuité le nommé Mury, inculpé d'avoir commis six crimes en six jours.

UNE GRÈVE

Hyères. — Les ouvriers vanniers se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire pour la confection des paniers à fleurs.

Londres. — Une dépêche annonce le naufrage du vapeur français *Colbert*, de Rouen, ayant à son bord mille tonnes de coke.

L'équipage a été sauvé par un navire qui passait.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Paris. — Le ministère des Affaires étrangères a reçu, à 5 h., la confirmation officielle de l'occupation de l'île de Mitylène par la flotte de l'amiral Caillard, ainsi que l'annonçait une dépêche de l'*Agence Nationale*.

Anglais et Boërs

Londres. — Les journaux publient un télégramme de Prétoria donnant un compte-rendu du combat de Bethesa. Il y est dit que les Boers ont combattu à cette occasion avec une impétuosité et un mépris de danger extraordinaires.

Londres. — La *Saint-James Gazette* fait le relevé des pertes subies des Boers depuis le premier janvier 1901.

Depuis cette date les pertes des Boers ont été diminuées de 13.365 hommes.

Londres. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, 4 novembre.

Depuis le 30 octobre les pertes des boers se sont élevées à 28 tués, 11 blessés, 275 prisonniers, 23 renditions. Nous leur avons pris en outre 500 fusils, 24.000 cartouches, 122 fourgons, 150 chevaux et 1400 têtes de bétail.

Le général French annonce que ces pertes ne compromettent pas celles subies par les Boers dans l'attaque de la colonne Benson.

Le général French, à la date du 2 novembre, n'a plus maintenant contre lui que les commandant Fourie, Myburg et Wessels, qui se trouvent à la tête de 400 hommes.

A l'exception de ces commandos, la colonne est complètement débarrassée des Boers de la voie ferrée à l'Est occidental.

Un petit détachement fort de 30 à 50 hommes parcourt le pays sans but déterminé.

Deux colonnes anglaises opèrent chacune eux et parcourent la même temps les hauteurs et les formes où les Boers se tiennent cachés.

Lord Kitchener continue ensuite plusieurs petits combats d'arrière-garde.

PETIT CALENDRIER

Aujourd'hui. — Saints Willibrord, abbé, et Adon.

Alx : Cornay ; Spreker ; Taisnières-sur-Hon.

Soleil : lever 6 h. 54, coucher 4 h. 31. — Lune : lever 1 h. 49 m., coucher 2 h. 18 m.

Jeudi 7. — Saints Willebrord, évêque. — Ador. Invinciblé ; Willech ; Vieux-Berq.

Soleil : lever 6 h. 55, coucher 4 h. 30. — Lune : lever 2 h. 11, coucher 2 h. 46 m.

ROUBAIX

Ephémérides Roubaisiennes

6 Novembre 1864. — Expulsion des R. P. Récollets, de la extension des décrets rendue contre les congrégations non autorisées, les R. P. Récollets de Roubaix, — dont la plupart étaient étrangers, mais qui se devaient surtout aux soins spirituels à donner à 40.000 fidèles habitant Roubaix et prêtant peu ou pas le français, — tentèrent pour le profit de cette loi d'expulsion. Or, avait agrégé une jeune séminaire, ordonné depuis quelques jours, allait avoir lieu ce jour-là, samedi 6 novembre ; avant lieu le lit de la nuit, la chapelle des Pères, vaste comme une grande église, avait reçu la visite d'une foule de curieux et les congrégations furent nombreuses.

L'église était comble le matin, elle l'était encore à une heure de l'après-midi ; au dehors, sur la petite place qui la précède et dans les rues avoisinantes, des groupes nombreux étaient stationnaient et, parmi eux, beaucoup d'ouvrières amis des Pères ou d'honnêtes gens tout simplement révoltés de la conduite du gouvernement qui avaient renoncé à leur journée de travail pour assister les mêmes les ministres chrétiens.

Jusque-là, aucun incident ne s'était passé, la foule attendait. Tout à coup un mouvement se produit. Le commissaire central Broyer, affreusement pâle, apparaît à la tête de ses agents et fait évacuer la place. Puis, se rendant dans la chapelle, il traite insolemment d'obtenir le vorte des fidèles par persuasion. Bientôt des gendarmes à pied et à cheval arrivent de Lannoy et de Croix. Ces malheureux occupent la place et les gendarmes à pied s'alignent devant l'église. Et à deux heures et un quart, les rangs des sergents s'ouvrent devant deux compagnies du 7e chasseurs à pied qui n'avaient drapeau déployé et un commandant à leur tête. Le Préfet avait envoyé ces troupes à Roubaix sous prétexte de marche militaire ; arrivées sur la place on leur transmit ses ordres. Les cris de « Vivent les Pères ! Vive la Liberté ! A bas les décrets ! » retentissent à la malheureuse force armée, fort ennuyée de triste rôle qu'on lui faisait jouer. Tous désapprouvent la présence fort inutile des drapeaux tricolores en pareille circonstance.

En ce moment, un délit des agents qui veulent la repousser, une jeune fille traverse en courant les rangs des soldats, atteint la porte du couvent et plante, glorieuse, un bouquet dans l'ouverture de la boîte aux lettres. La foule l'acclame et l'applaudit.

Cependant sur l'ordre du commissaire central, agents de police et gendarmes avaient pénétré dans la chapelle pour procéder par force à son évacuation. Alors eut lieu une scène indescriptible : l'entrée des expulseurs est saluée par un cri formidable, retentissant comme un ralliement du tonnerre répondu par les vêtes pathétiques de l'église, de : « Vivent les Pères ! Vive la Liberté ! A bas les crocheteurs ! » auxquels répondent les spectateurs de la rue. Honteux de leur service, agissant sans rudesse, presqu'en suppliants, pour obéir aux ordres qui leur ont été donnés, les policiers poussent les fidèles hors de la chapelle qu'usant de rigueur qu'envers de très nombreux manifestants qui se cramponnaient aux candélabres, aux colonnes, partent de l'y avait moyen de y pénétrer. Enfin le saint Lieu fut désert.

Tandis qu'en procédait à cette opération, vers 3 h. 1/2, le commissaire opère à la porte du couvent pour en demander l'entrée. Par le guichet le père gardien lui refuse le droit de pénétrer dans son domicile. Alors le commissaire Broyer ordonne à trois ouvriers serruriers, munis de tout un arsenal d'outils, d'enfoncer la porte à coups de pioche. Deux de ces ouvriers appartiennent à la maison Isidore Derrendi, serrurier de la ville, le troisième était un nommé Lattean qui avait déserté son atelier pour offrir ses tristes services en haine de la religion.

Au premier coup de marteau d'ouvre une fenêtre du premier étage et l'on voit apparaître le Père supérieur de la maison qui prononce, avec calme et dignité, l'excommunication de l'Eglise contre le commissaire central, pâle et silencieux et contre les crocheteurs qui le regardent ébaris.

Mais c'est en vain que les ouvriers s'acharnent sur la porte ; leurs coups de marteau résonnent sans pouvoir l'entamer car elle est blindée de fer. Ils prennent alors à démolir la muraille tout autour et ils arrivent ainsi à la faire tomber aux imprécations bruyantes des spectateurs, et sous l'insulte de leurs coups de sifflet stridents et prolongés. Les objets mobiliers entassés derrière la porte retardent encore un peu la prise du couvent ; ils sont facilement enlevés et deux autres portes à l'intérieur sont forcées sans grandes difficultés. Ce travail répugnant avait exigé une grosse demi-heure d'efforts, mais enfin la police victorieuse put pénétrer dans le couvent, précédée du commissaire Broyer, sous les huées des témoins de cette misérable exécution.

Et pourtant, ce malheureux officier des basses œuvres du Ministère de Constans n'était pas un sectaire, ni un méchant homme ; mais la crainte de perdre son droit à la retraite prochaine dès 45 ans lui avait fait accepter cette triste mission. Il refusa ensuite suivi probablement de la persécution. L'argent rend lâche et fait bien souvent les malheureux complaisants à faire des lâcheté !

Le couvent n'était pas vide d'habitants. Le commissaire se heurta d'abord à des laïcs et à des prêtres venus pour servir de témoins de la violation du domicile des Pères ; la police les poussa sur le seuil de la maison, et la foule les poussait tempêtant leur à la sortie. Parmi ces, on remarquait M. le chanoine Dorlaux, doyen de Saint-Martin ; Beuvier, ancien juge de paix ; Paul Bérépel, ancien adjoint ; Mullier-Eloy, marguillier de Notre-Dame ; Screpel-Chrétien, juge au Tribunal de Commerce ; J. Ruffelet, avocat ; Derville-Wibaux, entrepreneur, et bien d'autres.

Le commissaire central pénétra alors dans l'intérieur du monastère, la tête respectueusement découverte, il visite des pièces ; chacune d'elles étaient écrits à la craie ces mots : « Vive la Liberté ! » Toutes furent enfoncées sans aucun de l'accepter celles des endroits les plus intimes. Les cellules nombreuses dans une grande unité se faisaient remarquer leurs ordeur, puis, avant la disperser, les agents prêtent tous une dernière bénédiction de leur bien aimé supérieur qu'ils reçurent agenouillés. La scène était émouvante ; plusieurs agents ne purent maîtriser un désir de se signer avec eux. Il [illegible] ayant pleurer les innocentes victimes de la Franc-Maçonnerie internationale.

Les religieux venant déclaré ne vouloir céder qu'à la force. Ils furent donc conduits hors de la maison accompagnés chacun d'un agent qui appuyait la main sur leur épaule. Dès qu'ils apparurent ils furent accueillis par les acclamations ininterrompues des fidèles. On leur fit place, une fois sortis, deux Pères français, les seuls non blanchis, furent conduits jusqu'au pied d'un break, dans lequel on les obligea à monter pour être conduits jusqu'à la prison Mars. Quand tous furent installés, la voiture fut entourée par les gendarmes, sabre au clair. Ils s'éloigna au bruit de salves lacérant des chapeaux et des mouchoirs agités ; des fleurs jetées par les fenêtres.

Des deux pères français, l'un fut détenu pour [illegible] le couvent comme gardien de l'immeuble. L'autre, le père Séverin, ancien officier de l'armée française, se montrait prédicateur de Notre-Dame et parmi lui avait été effet. Il [illegible] pendant le parcours entre deux [illegible] manifestants, [illegible] par MM. Hubert Ruffelet et Alfred Bérépel, qui le [illegible] ainsi triomphale. Les fleurs pleuvaient [illegible] des pommes et des bouquets [illegible] Quelques bouquets et couronnes [illegible] agenouillées pour recevoir sa bénédiction [illegible] tandis que les cris tant répétés depuis le matin de : « Vivent les Pères ! Vive la Liberté ! A bas les expulseurs ! A bas les décrets ! » se renouvelaient jusqu'à la fin. Une dernière bénédiction fut donnée par le P. Séverin du seuil du péristyle de Notre-Dame, la foule salua une dernière fois de ses bourrahs la pâle expulsé, la porte se referme ; le crime était consommé.

Les scellés avaient été apposés sur les portes closes de la chapelle. Dès le lendemain dimanche, des milliers de Roubaisiens s'y rendirent comme au pèlerinage et chacun [illegible] l'œil rempli de la police, une manifestation de honnêteté, apportant avoir dévotement, prié devant l'huis condamné.

Jean Ghislain

Propos d'un Roubaisien

Si la bonne foi disparaissait du reste de la terre, ce n'est certes pas dans les colonnes de l'*Egalité* que je vous engagerais à l'y aller chercher.

Parlant de la manifestation de l'Union Sociale qui a eu lieu, dimanche au cimetière, le feuille coutumière dit que « c'était un très maigre cortège ». Or, le compère *Ancelle* évalue à 1500 le nombre des manifestants.

Au premier mai dernier, les socialistes ont organisé, comme chaque année, une manifestation au cimetière. Ils étaient trois cents bien comptés.

Le lendemain, l'*Egalité* parlait d'un « cortège imposant de citoyens » qui était une [illegible] « plus belle manifestation socialiste » déjà vues.

N'est-ce pas amusant de voir 1500 personnes ne faire qu'un « maigre cortège » alors que le cortège n'est pas composé de collectivistes et devenir un « cortège imposant » quand il est formé par trois cents socialistes ! Il n'y a que les journaux collectivistes pour arriver à pareille bonne foi.

Et puis nos adhérents de l'*Union sociale* qu'allaient-ils faire au cimetière ?

Se livrer à leur « ordinaire et hypocrite manifestation ! »

C'est l'*Egalité* qui l'affirme. Tandis que les socialistes qui vont déposer des couronnes sur la tombe des Victimes du travail, voilà des gens sincères.

Il n'y a personne qui les oblige d'y aller.

Seulement si les gens de l'ébauche manquent on les met à la porte, comme on renvoie, sans leur payer la quinzaine de prévenance, ceux qui refusent de porter des bulletins collectivistes aux élections !

Le Hurm.

Heure de départ des concerts. — Comme l'an passé, les sociétés de gymnastique, chorales, d'armes, clubs et cercles de la ville ayant dans leurs rangs des concerts partant cette année sont instamment priés d'envoyer leur bannière ou drapeau pour être porté dans le cheur par un des leurs.

Les drapeaux et bannières pourraient être déposés la veille à la sacristie de l'église Saint-Martin.

Un Père Oratorien bénira les chapelets, le dimanche 10 novembre, à l'église Saint-Sépulcre, à l'issue de la grand'messe, et à Notre-Dame, aux vêpres de 3 h. En dehors des offices, il sera à la disposition des personnes qui voudront s'adresser à lui, chez les Sœurs de Saint-Sauveur, place de la Liberté.

Fleurs de la Bouchée de Paris et du Fruit de Cambrai. — MM. les maraîchers et marchands de légumes qui désirent soumissionner pour la fourniture (saison 1902-1903) des primeurs de terre et des poireaux, sont priés d'en déposer échantillons avec prix sous enveloppes cachetées, au local rue Sébastopol, avant samedi 9 courant, à midi.

Les poireaux devront être (dits frais à salir) poireaux de conserve, le prix doit être établi au mille.

La livraison qui aurait de 6 à 7.000 sacs devra être faite de suite par bottes de cent.

Les élections législatives. — Comme nous l'avons annoncé, les socialistes roubaisiens tiendront un Congrès dimanche prochain dans le but de désigner un candidat pour les élections législatives de 1902.

On ne voit pas trop la nécessité de cette réunion, puisque déjà le Comité fédéral du Parti ouvrier a imposé la candidature de M. Jules Guesde.

Malade dans la rue. — Un Tourcoingeois, Alphonse M., 42 ans, rue du Maréchal-Ney, à Tourcoing, qui était tombé malade rue Daubenton, a été relevé à l'Hôtel-Dieu.

La rixe au couteau de la rue de l'Ommelet. — *Une arrestation.* — L'enquête menée par M. Prudhomme, commissaire de police de la rue Saint-Jacques, sur les coups de couteau donnés dans la nuit de dimanche à lundi, rue de l'Ommelet, put amener l'arrestation d'un apprêteur, Charles Wouyen, 20 ans, demeurant rue Saint-Amand, 45 ; il a reconnu avoir frappé Lassage, et sera conduit à Lille, ce matin.

Les accidents de travail. — Au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, un brouetteur, Louis Tachelet, 52 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, blessé à la main droite, dix jours de repos.

— A la filature de MM. Motte, rue des Longues-Haies, une doubleuse, Eugénie Desquiens, 23 ans, demeurant rue de Lannoy, 201 bis, blessée à la main, dix jours de repos.

— Un charbonnier, François Desmaeker, 54 ans, demeurant rue d'Esteing, cour St-Simon, blessé à la main gauche, au service de l'*Union*, rue des Longues-Haies, 8 jours de repos.

— Chez M. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, une bobineuse, Hélène Picquet, 17 ans, demeurant rue Pompierre, 6, blessée au coude et à la cuisse gauche, 10 jours de repos.

— Un homme de peine, Emile Constant, 35 ans, demeurant rue du Luxembourg, travaillant chez Mme Vandamme, même rue, blessé au pied gauche, 15 jours de repos.

— Au peignage de l'Escaut, rue Hellmann, un ouvrier, Jean Vantayne, 46 ans, demeurant rue du Tilleul, 193, blessé au talon gauche, 20 jours de repos.

— Au même établissement, un ouvreur, Adolphe Devrieg, 22 ans, demeurant rue de Vasquehal, 7, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

— Au tressage, Arthur Vandamme, 18 ans, demeurant rue de Roubaix, 114, à Mouvaux, blessé chez M. Vanoutryve, 20 jours de repos.

Quand on a trop bu. — Un journalier, Léopold Cauvin, 51 ans, sans domicile fixe, a été arrêté, lundi soir, pour ivresse scandaleuse, place Chaptal.

A qui la couronne mortuaire ? — Mme Deus, rue Daubenton, 188, a trouvé le 1er novembre, une couronne mortuaire qu'elle tient à la disposition de qui l'a perdue.

A qui le porte-monnaie ? — Une couture, Georgina Parqui, 12 ans, demeurant rue des Anges, 28, a trouvé lundi, rue de la Chaussée, un porte-monnaie en cuir rouge contenant une certaine somme. On peut le réclamer chez elle.

A qui la pièce de fonte ? — Un tisseur, Charles Selosse, 11 ans, demeurant rue de Lannoy, 208, a trouvé rue La Fontaine, une pièce de fonte qu'il tient à la disposition de celui qui l'a perdue.

Enterrements du 6 novembre. — Mme Dumont, née Henriette Leclercq, 8 h. 1/2, Saint-Jean-Baptiste — Dame Julienne Verduyn, 9 h., Notre-Dame.

Obit. — M. Carlos Biaco, 10 h., Saint-Martin.

Etat-Civil de Roubaix

du 5 novembre

Naissances. — Louis Caplette, rue Sainte-Elisabeth, 37. — Victor Quint, rue de Meuvage [illegible] — Marie-Françoise, Sébastienne, Blanchemaille. — Pierre Delmotte, rue Blanchemaille. — François Vanhuysse, rue Descartes, [illegible]

Décès. — Théophile Decollenaere, 66 ans, rue Blanchemaille. — Jules Boussut, 1 mois, rue des Longues-Haies, 134. — Elise Deconchy, 4 mois, rue Ma Campagne, cour Flamesbourt, 5. — Robert Fouiez, 17 mois, rue Sébastopol, 59. — J.-B. Lemaire, 64 ans, rue de la Perche, 30. — Albert Boulon, 2 ans, rue d'Alsace, cour Orange, 2.

Mariages. — Arthur Crouy, 24 ans, lainetier, demeurant à Paris, 7, et Jeanne Coppens, sans profession, rue Ma Campagne, 34. — Georges Delahousse, sans profession, à Tourcoing, et Cornélie Florin, sans profession, rue Blanchemaille, Roubaix, 249.

WATTRELOS

La Fraude. — Les prévenus Payen et Morvreux, du service du pavé des Bolions, ont arrêté, lundi soir, porteur d'un kilog de [illegible] vendu leur 2 fr., une épicéchand, Pélagie Fontaine, 28 ans, demeurant à Roubaix, rue Gretry.

Obit du 7 novembre. — Mlle Sidonie Mahieuxert, 7 h., Saint-Maclou.

Etat-civil de Wattrelos

du 4 novembre

Naissances. — Flore Lietaste, Tourcoing. — Eugène Colin, Laboureur. — Angèle Turpin, rue Sainte-Marguerite. — Albert Devolder, rue Léon Gambetta.

Publications. — Henri Lecomte, 28 ans, apprêteur et Philomène Merchier, 25 ans, bobineuse. — Alexandre Forret, 27 ans, veilleur de nuit et Antoinette Dejonghe, 24 ans, doubleuse. — Charles Catelin, 23 ans, rattacheur et Alice Catteau, 20 ans, cuisinière. — Pierre Fastenackels, 20 ans, teinturier et Zoé Dutilleul, 21 ans, sans profession. — Jules Boray, 20 ans, cordonnier et Marguerite Carteille, 21 ans, bobineuse. — Gustave [illegible], 25 ans, peigneur et Marie [illegible], 23 ans, peigneuse. — Auguste Dupuis, [illegible] ans, homme de peine et Augée [illegible], 24 ans, tisserand. — Achille Vilaghe, 22 ans, maçon et Marie Bony, 24 ans, tisserande. — Théodore Bruyère, 27 ans, tisserand et Zoé Renard, 27 ans, tisserande. — Charles Jeandel, 22 ans, [illegible] et Marie Teirlinck, 21 ans, dévideuse. — Emile Vasconaker, 21 ans, maçon et Zoé Dereux, 19 ans, gazeuse.

Décès. — Jules Hochain, 57 ans 9 mois, tisserand, Martinoire. — Jean-Baptiste Meurisse, 81 ans, 9 mois, tisserand, Sud-Chemin.

du 5 novembre

Naissances. — Bérnard Ledivier, Hoeuerle. — Auguste Vandea Broeuke, Hoeuerle. — Simone Huyghe, Rapin-Vert.

WASQUEHAL
LA DISCORDE AU CAMP SOCIALISTE

On savait déjà qu'il y avait deux directions dans la majorité socialiste : les citoyens Duponchelle et Haag-Delosse.

Ces Messieurs viennent de se déclarer publiquement partisans de la neutralité, jusqu'à ce que le Maire leur ait donné satisfaction, par la déclaration suivante :

Les soussignés, conseillers républicains radicaux, se voient forcés de faire connaître à leurs électeurs qu'à l'avenir ils resteront, au Conseil, neutres, jusqu'à ce qu'il leur soit donné satisfaction sur une demande faite par eux à M. le Maire, laquel avait pris, avant la nomination, l'engagement formel de le faire. Cette demande a pour base l'idée Républicaine. — Signé : César Duponchelle, Haag Delosse, conseillers municipaux, républicains radicaux.

Quel est l'objet de cette demande qui a « pour base l'idée républicaine ? » l'avenir nous le dira sans doute.

Il paraîtrait exact que l'harmonie la plus complète n'existerait pas entre M. le Maire et son premier adjoint. Il y aurait suivant la rumeur publique, des paroles et des faits à l'appui de cette assertion. Certaines mesures plus ou moins odieuses ou maladroites n'auraient pas été prises si une certaine personnalité ne les avait imposées.

Il faudrait bien [illegible] qui a en mains les [illegible] de la commune, et tient en réalité les rênes du gouvernement.

Messe de départ. — La messe de départ pour les jeunes soldats de Wasquehal aura lieu dimanche prochain 10 novembre, à 10 h. 1/2. Comme les années précédentes, M. le Curé les réunira chez lui, après la messe, et remettra à chacun d'eux un souvenir.

Une singulière trouvaille. — Hier, mardi, vers midi, deux ouvriers, MM. Fleurquin et Vanoothuyse, employés chez M. Brulois, brasseur à Croix, trouvèrent, en revenant de leur travail, sur le bord du canal, derrière l'usine de produits chimiques Hycken et Leroy, un paquet de vêtements. Cette singulière trouvaille fit naître en eux des soupçons d'accident ou de suicide. Ils s'empressèrent de déposer le paquet à la Mairie, entre les mains du garde Seldens qui se mit en devoir de faire des recherches mais sans résultat jusqu'à présent.

L'affaire Decottignies-Piquet. — La décision de [illegible] Piquet qui avait été remise à huitaine, doit être rendue aujourd'hui, mercredi, à 6 heures.

HEM

Arrestation. — La gendarmerie de Lannoy a arrêté, mardi matin, Hyacinthe Fidèle, 27 ans, journalier, demeurant à Hem, au Petit-Lannoy, pour n'avoir pas encore réglé une condamnation récente de justice de paix.

Pardessus sur mesure, s'adresser, Lille, Cie Anglaise, 2, Grand'Place, à côté la Gde-Garde.

LANNOY

Licence des rues. — Dimanche soir vers 8 h., deux ecclésiastiques sortaient de Lannoy par la porte de Lille, quand trois jeunes gens qui y entraient se mirent, en les apercevant, à entonner bravement un refrain grivois et antiréligieux.

L'un des ecclésiastiques se dirigea immédiatement vers eux, ce que voyant, deux de nos fiers artisans jugèrent prudent de prendre de la poudre d'escampette. Quant au troisième qui ne pouvait s'échapper, il n'eut même pas le courage d'oser se faire connaître... On le connaît pourtant.

Quelque temps après, quand tout danger fut écarté, les voisins firent beaucoup de voir nos jeunes gens [illegible] Roubaix, à l'un droit de leurs exploits, maintes pièces de billon qu'ils avaient perdues dans leur fugue précipitée.

L'histoire sans doute a son côté plaisant, mais même à ce prix ces braves gens seraient heureux pourtant de n'avoir pas à se défendre eux-mêmes contre la licence des rues.

Bassieux. — Mardi matin, le gendarmerie belge a remis entre les mains de la gendarmerie de Lannoy, Menet Adolphe, 15 ans, domicilié que [illegible] par le parquet de Valenciennes pour vol.

CONCOURS DES ANNONCES

Demain paraîtront les réponses aux problèmes du mois d'Octobre, en même temps que le résultat du tirage au sort.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 30, Rue des Orphelins

Les accidents de travail. — Marguerite Kint, 14 ans, tricoteuse, rue Jean-Bart, 44, a eu le pouce gauche contusionné entre une courroie et une poulie. Soins du docteur Vanneufville ; repos de 15 jours.

— Albert Callewaert, 26 ans, encolleur, demeurant 227, boulevard Gambetta, s'est blessé à la main gauche en voulant couper une chaîne. Soins du docteur Vienne ; repos de 8 jours.

— Marie Dejonckère, 15 ans, travaillant dans une usine de la rue des Carliers, s'est blessée à l'œil gauche avec le couteau dont elle se servait pour nettoyer les cylindres. Soins du docteur Vienne ; repos de six jours.

Un accident de voiture place Notre-Dame. — Le sieur Florian, 40 ans, voyageur de commerce, demeurant rue Jean-de-Wiede, à Lille, était venu en voiture à Tourcoing, mardi matin pour [illegible].

Passant place Notre-Dame, le cheval qui traînait sa voiture fit soudain un brusque écart, effrayé qu'il était par le passage d'un car électrique. M. Mercier fut précipité sur la chaussée et, dans sa chute, il se fracture le genou gauche. Des passants le relevèrent et le replacèrent dans sa voiture. Le blessé est allé se faire soigner chez un médecin de ses amis, qui habite Roubaix, et a pu ensuite être reconduit en voiture à son domicile.

Disparition d'une caisse de flacons d'eau de Cologne. — Le 25 octobre dernier, 12 colis étaient adressés de Pantin en gare de Tourcoing pour M. Dancoher-Thérapin.

Les douze colis parvinrent très exactement au dire des hommes d'équipe qui les déchargèrent du wagon d'expédition ; mais quand le destinataire voulut prendre livraison, on s'aperçut de la disparition d'une caisse, marquée D. J. M. 3x, contenant 3 douzaines d'eau de Cologne. Les recherches jusqu'alors demeurées infructueuses. L'enquête de police continue.

RONCQ

Grève. — Les ouvriers de la fabrique de M. Alphonse Delahousse, rue de [illegible] se sont mis en grève mardi matin. [illegible] clement la suppression de la retenue de un franc par semaine que subissait chaque ouvrier. Cette retenue servait à payer certains effets d'habillement qui étaient fournis aux ouvriers par les ateliers mêmes de M. Delahousse. Les ouvriers se sont promenés toute la matinée par les rues de la commune, dans le plus grand calme ; ils se sont ensuite dispersés. Malgré les efforts, une entente n'a pas encore pu s'établir.

INSTITUT GYNÉCOLOGIQUE

Pont de Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille

TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL

DES MALADIES DES FEMMES

S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Thiers, 50. — Téléphone 1488.

LES DROITS DE L'HOMME ET LA PRISON PRÉVENTIVE

On a beaucoup parlé de la prison préventive en ces derniers temps.

Le *Progrès* et le *Réveil*, deux frères pas toujours amis, mais poussés en grands défenseurs des droits de l'homme et du citoyen, ont publié en un même jour, un entrefilet où ne manquaient ni le bon sens, ni l'humeur, pour flétrir cette manière de procéder.

Avec une juste indignation ils se sont élevés contre les dommages moraux et matériels qu'occasionne pour l'accusé, que l'on présume innocent, tout le bruit fait autour d'une arrestation et d'une incarcération qui peuvent aboutir à un non-lieu.

Par une coïncidence peut-être irréfléchie, cette campagne humanitaire fut sinon entravée, du moins arrêtée alors que la prison de Lille renfermait un homme arrêté sur une dénonciation qui fut un faux et sur des allégations de témoins qui se sont rétractés, parce qu'on leur avait posé des questions qu'ils ne comprenaient pas.

Il était difficile à la presse radicale et socialiste, unies sous le drapeau maçonnique, de faire machine arrière et, bravement, on continua la campagne contre la prévention.

Mais maintenant que le drapeau est mis en liberté, nos grands défenseurs de faible et de l'opprimé exécrent une manœuvre peu habile, mais bien anticléricale.

C'est entendu : il ne faut plus de prison préventive. Employons tous les moyens pour faire disparaître du code de procédure cette mesure vexatoire.

Devant cette prescription d'une loi libérale, comme devant toutes les lois, les Français seront égaux, et nous ne voudrions pas, disent ces bons apôtres, en excepter même les congréganistes.

Que dites-vous de cette amabilité jacobine ? Savez-vous ce qu'on pense dans le monde anticlérical de ces hommes et de ces femmes dévouées qui renoncent aux satisfactions de la famille pour suppléer dans les écoles, dans les hôpitaux et les hospices, la famille trop souvent impuissante ?

Ils ne sont qu'un « être humain de nom seulement » et pourquoi s'il vous plaît ?

Parce que « volontairement (dans l'article il s'agit du Frère Florian) il a renoncé à tout ce qui fait vivre et souffrir les hommes, puisqu'il s'est lui-même depuis longtemps condamné à la retraite, à l'isolement, à la réclusion, puisqu'il s'est soustrait à ses devoirs sociaux, qu'il n'a plus de raison d'être sur la terre qu'en vertu de ses chimériques et stériles désirs de gagner le ciel.

» Allons ! est-ce cette non-valeur, cet improductif et cet insensible, est-ce cette victime exceptionnellement ingrate que nous pouvons offrir en exemple pour faire ressortir la cruauté de tel abus et la nécessité d'y mettre un terme ?

» En somme voilà pourquoi la détention du frère Florian, comme celle de ses parents, ne saurait nous émouvoir outre mesure, ni provoquer de notre part une protestation qui, si véhémente soit-elle, ne trouverait qu'un bien faible écho, sauf bien entendu chez les cléricaux. »

On n'est pas plus cynique.

Vraiment celui qui a écrit ces lignes, n'a pas conscience des énormités qui sortent de sa plume.

Il parle des religieux et des religieuses comme l'aveugle qui prétendrait expliquer la théorie des couleurs.

A-t-il jamais vu de près et autrement que par les articles des [illegible] ces congréganistes, une de ces religieuses, pour [illegible] ainsi sur eux le fiel de ses injures ?

Oserait-il [illegible] de telles [illegible], si père de famille, il comptait parmi ses enfants un ou plusieurs élus de la vocation religieuse.

Nous prions Dieu de lui épargner l'épreuve de la maladie.

Mais qu'un jour cette grande misère de l'humanité s'approche de lui et le cloue sur un lit de souffrances, s'il a le choix, de qui prendra-t-il les soins ?

Sera-ce d'un ou d'une mercenaire quelconque ? Il fera comme ce conseiller radical de Tourcoing qui naguère encore appelait, pour le soigner, d'au-delà de la frontière, une de ces « non-valeur », de ces « improductifs », de ces « inutiles ».

C'est chez ces « non-valeur » que les maîtres des maîtres d'école actuels sont allés chercher [illegible] ces dévouements [illegible], persévérants, qui coûtent la vie et tous ses agréments, afin de [illegible] ces plus consolations les grandes misères du corps et de l'âme.

Pour ces « non-valeur » nous réclamons non pas au nom de la pitié artificielle, mais au nom des droits de l'homme, l'égalité devant la loi et sur la soi française.

V. H.

MÉNTEZ TOUJOURS...

Nous lisons hier dans le *Progrès du Nord*, en [illegible] :

Nous avons appelé cette affaire un *scandale clérical* parce, qu'elle faisait un effet [illegible] et *parce que tous les personnages du procès, accusé, accusateurs et témoins étaient des cléricaux.*

Mensonge !

L'accusateur principal, [illegible] dénonciatrice devenu aujourd'hui l'unique accusé, le jeune Cogez, en un mot, est un [illegible] de la laïque, et a passé par certaines classes de l'école [illegible] de la rue de la Dedle, dirigée par un franc-maçon militant.

Voilà ce que les journaux de Lille ont dit, voilà ce que le *Progrès* ne veut pas entendre.

L' « enfant pervers » l'unique accusé dans toutes ces affaires, l'assassin précoce, le maître chanteur est un fruit de la laïque.

Oui, il y a « scandale », mais scandale anticlérical : Voilà la vérité.

A chacun son dû.

Une chose qu'on n'a pas assez relevée c'est que la veille de l'arrestation du Frère Florian, le samedi, le parquet de Lille n'avait pas seulement connaissance de la lettre dénonciatrice [illegible] signée Boulanger, mais le même jour M. Aulé avait [illegible] M. Queutier, commissaire, la lettre similaire qu'il avait reçue et une troisième lettre du même genre et manifestement de la même origine avait été [illegible] à la police, le samedi.

Comment se fait-il qu'en face de ces trois lettres, M. Davaine n'ait point deviné le chantage et ait encore attaché de l'importance aux dénonciations de celui qui visait le Frère.

Voilà qui désarçonne la confiance que M. Davaine rendrait qu'on ait en ses scrupules d'impartialité.

Université catholique

Section des sciences sociales et politiques

Mercredi à 5 heures. — M. Duthoit : *Vues générales sur les Institutions politiques de l'Autriche-Hongrie.*

Savon Paris-Ménage

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le TITRE

Hors Concours Exposition de Paris 1900

L'AFFAIRE D'AVION

Delcourt, le célèbre ex-maire socialiste d'Avion, et Nicolas, son ex-secrétaire de mairie, comparaîtront le 29 novembre prochain, devant le tribunal correctionnel d'Arras.

Ils seront défendus, le premier, par Me Langlet, du barreau d'Arras, et le second par Me D'Hanghe, du barreau de Douai.

EPICERIE LENFANT

278, rue Léon Gambetta

Vend le meilleur marché de tout Lille

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame

Marie-Augustine-Joseph TON

Veuve de Monsieur Ernest BERRY, décédée à Lille, le 6 novembre 1901, dans sa soixante-neuvième année, munie des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service nationale qui auront lieu le mercredi 6 [illegible] mois, à [illegible] heures, en l'église Saint-Maurice-des-Champs, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

(Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à six heures du soir.)

L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. le docteur Caron, rue Gendry, rue du Faubourg-de-Roubaix, 166 de la levée du corps se fera à dix heures trois quarts.

Des Messes seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le mercredi 20 novembre, pendant toute la matinée ; un [illegible] sera chanté le même jour, à [illegible] (à dix heures et demie).

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE

de Cantelen-Lille

Docteur J. SALMON, Directeur

Traitement rationnel et trophique, par une méthode non sanglante, des affections articulaires, osseuses, musculaires et nerveuses — aiguës ou chroniques —, et en particulier des luxations congénitales de la hanche, coxalgies et coxopathies diverses. Luxations, entorses, fractures et leurs conséquences, telles que raideurs, périarthrites,